



## RÈGLEMENT

Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs.  
Il a été soumis à l'avis de la Commission Culture du Conseil municipal. Les photographies, en couleur ou en noir et blanc auront pour thème exclusif :

*« L'Eau »*

**Objectifs fixes, zooms, Polaroids, hybrides, jetables ou reflex, tout appareil qui permet de capturer une image pourra être utilisé pour participer au concours photo organisé par la commune.**

Tous les photographes amateurs, quel que soit leur âge peuvent participer, à l'exception des membres de la Commission culture.

Chaque participant pourra présenter une photo au **format portrait** ou **paysage**. La taille du fichier ne doit pas excéder 5 MO.

Celui-ci sera, soit adressé par mail ([communication.mairie@lcsv.fr](mailto:communication.mairie@lcsv.fr)), soit déposé à l'accueil de la mairie sur support numérique au plus tard le 31 octobre 2023.

Le jury, composé des membres de la commission culture, se réunira en **novembre 2023**. Les photos retenues seront exposées au Carroir et la remise des prix aura lieu en **décembre 2023**.

**LES AUTEURS AUTORISENT LA MAIRIE A REPRODUIRE ET UTILISER LEURS PHOTOS, SANS RÉSERVE, SUR LES PUBLICATIONS, LE SITE INTERNET, LA PAGE FACEBOOK ET LES DOCUMENTS MUNICIPAUX.**

**« C'EST QUAND LE PUIITS EST SEC QUE L'EAU DEVIENT RICHESSE » PROVERBE FRANÇAIS.**